



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
28 SEPTEMBRE
2021

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code Municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Martin Deschênes, Pierre Bertrand, Ginette Juteau, Dean Johnstone, John Huneault, Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

Madame,
Messieurs,

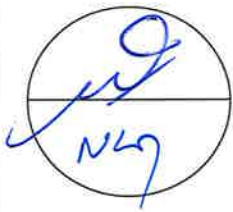
AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par le soussigné, M. Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, pour être tenue à l'église au 543, rue Notre-Dame, Montebello, à **18 h 00, le 28 septembre 2021** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1 - Transformation de l'église

2 - Acceptation et signature de la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2022 - décembre 2026

Donné à Montebello ce 23 septembre 2021.

Nicolas Le Mat
Directeur général et secrétaire-trésorier

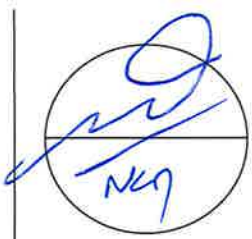


SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
28 SEPTEMBRE
2021

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Transformation de l'église
5. Acceptation et signature de la convention collective intervenue entre la
Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction
Publique (SCFP), Janvier 2022 - décembre 2026
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
28 SEPTEMBRE
2021

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello tenue le **28 septembre 2021 à 18 h 00** à la salle du conseil sise au 543, rue Notre-Dame, Montebello (église) et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Pierre Bertrand Ginette Juteau Dean Johnstone
John Huneault Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes.

Monsieur Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Messieurs les conseillers Dean Johnstone et Jean-Christophe Chartrand-Gauthier sont présents par visioconférence.

Aucune personne dans l'assistance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Martin Deschênes, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2.

Avis de convocation

Le directeur général, M. Nicolas Le Mat, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-247

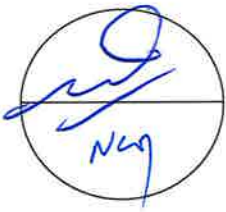
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-248

Transformation de l'église

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de redonner l'accès à l'église à la communauté;

CONSIDÉRANT l'intention de créer une salle multifonctionnelle et communautaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité d'accueillir le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau à l'intérieur de l'église;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité afin de garder un espace pour le culte selon l'acte notarié;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de spécifier le désir du conseil municipal quant à l'utilisation des espaces dans l'église afin de mener à bien ce projet.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil demande à Écobâtiment que l'espace central, nef de l'église, soit attribué en priorité pour la salle communautaire, puis étudier la possibilité d'intégrer le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau dans l'église.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-249

Acceptation et signature de la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2022 - décembre 2026

CONSIDÉRANT la négociation de la convention collective 2022-2026;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE la convention collective 2022-2026 soit adoptée tel que rédigée.

QUE la convention fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce conseil confirme avoir lu ladite convention.

QUE ce conseil autorise le maire, Monsieur Martin Deschênes, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Nicolas Le Mat, à signer ladite convention collective.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.

Période de questions à 18 h 14

Aucune personne dans l'assistance.

7.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-250

Levée de la séance extraordinaire à 18 h 15

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 16 décembre 2021

Martin Deschênes
Maire

Nicolas Le Mat
Directeur général et secrétaire-trésorier